



ACEPP

29, rue du Charolais - 75012 PARIS

Association loi du 1er juillet 1901
enregistrée sous le numéro W751056219
Organisme de formation n° 117 507 333 75
SIREN : 391.981.842
NAF : 9499Z

RAPPORT FINANCIER

2013

Y inclus :

- le rapport spécial du commissaire aux comptes
- le rapport général du commissaire aux comptes

Document approuvé lors de l'assemblée générale du 24 mai 2014

ORGANIGRAMME

PRESIDENTS	Dennis GOMEZ ; Samia ZEMMIT
MEMBRES DU BUREAU	Vice-présidentes : Sylvie BOUVERET ; Lorette TRICCA Secrétaire : Mélanie FEUILLET Vice-secrétaire : Séverine LACHARME REICHERT
MEMBRES D'HONNEUR	Trésorier : Yves HERGOUALC'H Vice-trésorière : Elisabeth ROURE Solange PASSARIS, Henri GRILLET, Jean François GERVET, Jean Michel GERASSI, Alain MARTIN RABAUD, Isabelle ALIX

Personne morale initiative parentale membre actif	BEKHA	Sonia
Individuel membre actif	BORDE	Chantal
Fédération territoriale du réseau Acepp	BOUVERET	Sylvie
Individuel membre actif	CADART	Marie Laure
Personne morale initiative parentale membre actif	CALESTREME	Delphine
Fédération territoriale du réseau Acepp	CHARNET	Jean-Baptiste
Personne morale initiative parentale membre actif	DESIGAUX	Myriam
Fédération territoriale du réseau Acepp	FEUILLET	Mélanie
Personne morale initiative parentale membre actif	GHARBI AUNIS	Nadia
Individuel membre actif	GIRET	Françoise
Fédération territoriale du réseau Acepp	GOMEZ	Dennis
Fédération territoriale du réseau Acepp	HERGOUALC'H	Yves
Personne morale initiative parentale membre actif	HETREAU	Marion
Personne morale lieu d'accueil membre actif	JARGOT	Colin
Personne morale lieu d'accueil membre actif	JOUTEL	Yves
Personne morale lieu d'accueil membre actif	LABENNE	Régine
Fédération territoriale du réseau Acepp	LACHARME REICHERT	Séverine
Fédération territoriale du réseau Acepp	LAMBERT	Cendrine
Personne morale initiative parentale membre actif	MATA MARIN	Maria
Personne morale lieu d'accueil membre actif	NASSOGNE	Ingrid
Fédération territoriale du réseau Acepp	RODDE	Audrey
Individuel membre actif	ROURE	Elisabeth
Personne morale lieu d'accueil membre actif	RUYER	Thierry
Personne morale lieu d'accueil membre actif	SIBILLE	Ashley
Fédération territoriale du réseau Acepp	TESSIER	Jean Christophe
Individuel membre actif	TRICCA	Lorette
Individuel membre actif	VELCOF	Joséphine
Individuel membre actif	VERNIERS	Quentin
Personne morale lieu d'accueil membre actif	ZEMMIT	Samia

COMMISSAIRE AUX COMPTES : Katia DELALANDE

SOMMAIRE

ORGANIGRAMME	2
RAPPORT DE GESTION SUR L'ACTIVITE	4
EXERCICE 2013	4
1. L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE	4
2. STRUCTURE FINANCIERE	4
3. PERSPECTIVES POUR 2014	5
COMPTES DE L'EXERCICE	6
BILAN 2013 - ACTIF	6
BILAN 2013- PASSIF	7
COMPTE DE RESULTAT 2013	8
ANNEXE AUX COMPTES	9
1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	9
IMMOBILISATIONS	9
CREANCES ET DETTES	9
CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION	9
CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION	9
ENGAGEMENTS DE RETRAITE	9
BENEVOLAT	9
DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION	9
2. NOTES SUR LE BILAN	10
NOTE 1 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE	10
NOTE 2 : LES AMORTISSEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE	10
NOTE 3 : LES CREANCES	11
NOTE 4 : VARIATION DES FONDS PROPRES	11
NOTE 5 - VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11
NOTE 6 : LES DETTES	11
NOTE 7 : LES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	11
3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	12
NOTE 8: LES RECETTES DE L'ASSOCIATION	12
NOTE 9 : LE RESULTAT FINANCIER	14
NOTE 10 : LES DEPENSES DE L'ASSOCIATION	15
4. ORGANISME DE FORMATION	16
NOTE 11 : LES RESSOURCES DE L'ORGANISME DE FORMATION	16
NOTE 12 : LA DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITE	16
NOTE 13 : LE DETAIL DES CONVENTIONS DE RESSOURCES PUBLIQUES AFFECTEES	16
5. AUTRES INFORMATIONS	17
NOTE 14 : LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS	17
NOTE 15 : CAUTIONS	17
NOTE 16 : ENGAGEMENTS RELATIFS AU CREDIT-BAIL	17
NOTE 17- LES INDICATEURS DE GESTION	17
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	18
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	19

RAPPORT DE GESTION SUR L'ACTIVITE

Exercice 2013

1. L'évolution de l'activité

L'exercice 2013 montre un résultat négatif de 18.063 €. Le résultat d'exploitation est resté positif de 1.343 € en légère baisse par rapport à 2012 (celui-ci était de 7.423 € en 2012.). Le résultat négatif est dû en partie au passage d'une provision pour risque d'un montant de 26.104 € en lien avec un litige que l'Acepp a avec les services de l'Etat dans le cadre du programme Apemac 2010-2011.

Les produits d'exploitation sont en hausse de 2 % et s'élèvent en 2013 à 1.529.715 €. Il est à noter que les adhésions ont progressé de 21% mais l'autofinancement et les subventions publiques ont diminué de 5 %. Les charges d'exploitation s'élèvent à 1.528.372 et sont en hausse de 3 %

2. Structure financière

Le total du bilan de l'Acepp est en forte hausse en 2013 passant de 797.299 € en 2012 à 844.409 € en 2013.

Cette hausse est essentiellement en lien avec l'augmentation des créances et aussi des dettes à court terme. Le programme Apemac mobilise notamment des sommes importantes et fragilise d'autant la structure financière de l'Acepp.

Les « fonds propres¹ » de l'association s'élèvent à 258.747 €. Il est à noter que l'Acepp a reçu depuis cette année une subvention d'investissement dans le cadre de l'aménagement d'un poste de travail engagé cette année.

Le « fonds de roulement² » de l'Acepp est en hausse. Il passe de 152.665 € en 2012 à 183.732€. Ce fonds de roulement ne permet de financer que 44 jours d'activité ce qui est trop faible même si cet indicateur est en hausse par rapport à 2012 (37 jours).

Un « fonds de roulement » important permet à l'ACEPP, en outre de son activité, de soutenir sensiblement les associations départementales en leur octroyant des prêts.

¹ voir Bilan 2013- Passif - page 7

² Le fonds de roulement : total des fonds propres + les provisions pour RC - immobilisations nettes - voir Note 17- Les indicateurs de gestion - page 18

3. Perspectives pour 2014

Le cadre du budget 2014 est évidemment incertain. 2014 reste dans la même perspective de restrictions drastiques pour tous les frais de fonctionnement.

Au niveau des subventions publiques, les perspectives sont diverses. La convention avec la Cnaf est en cours de réengagement sur une convention pluriannuelle. La convention avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) est aussi en phase de finalisation. Une convention pluriannuelle entre l'Acse avec l'Acepp est en cours de signature.

Le programme de développement en zone de massif (Apemac) est terminé et 2014 est une année de transition avant certainement des nouveaux programmes mais à partir de 2015.

L'autofinancement et plus précisément les conventions dépendent évidemment des actions que des partenaires souhaitent nous confier.

Le total des adhésions sera certainement au même niveau car la part variable de l'adhésion versée par chaque adhérent calculée en pourcentage du budget de l'association n'a pas été augmentée.

COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan 2013 - Actif

Actif au 31 décembre 2013	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes 2013	au 31 décembre 2012
Logiciels	13 404 €	13 071 €	333 €	4 449 €
Agencement des locaux	130 211 €	28 877 €	101 334 €	111 479 €
Matériel informatique	18 242 €	12 460 €	5 782 €	2 981 €
Matériel de bureau	6 261 €	6 088 €	173 €	1 177 €
Mobilier de Bureau	12 899 €	10 145 €	2 754 €	0 €
Titres de participation	381 €	0 €	381 €	381 €
Prêt	38 262 €	0 €	38 262 €	45 102 €
Autre immobilisations financières	7 500 €	0 €	7 500 €	7 500 €
Total 1	227 160 €	70 641 €	156 519 €	173 069 €
Acomptes fournisseurs			0 €	0 €
Créances "clients"	138 044 €		138 044 €	189 660 €
Subventions à recevoir	501 637 €		501 637 €	320 585 €
Autres créances	7 946 €		7 946 €	33 889 €
Valeurs mobilières de placement	15 453 €		15 453 €	15 453 €
Disponibilités	17 072 €		17 072 €	63 896 €
Charges payées d'avance	7 738 €		7 738 €	747 €
Total 2	687 890 €	0 €	687 890 €	624 230 €
TOTAL GENERAL	915 050 €	70 641 €	844 409 €	797 299 €

Bilan 2013- Passif

Passif	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<i>Projet associatif</i>	269 088 €	275 380 €
<i>Réserves "manifeste"</i>		
RESULTAT de l'EXERCICE	(18 063) €	(6 291) €
<i>Subvention d'investissement</i>	7 722 €	
FONDS PROPRES	258 747 €	269 089 €
<i>Provisions pour risques</i>	42 104 €	28 410 €
<i>Provisions pour départ en retraite</i>	39 400 €	28 235 €
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	81 504 €	56 645 €
<i>Emprunts et dettes financières</i>	0 €	0 €
<i>Fournisseurs</i>	327 338 €	122 469 €
<i>Fournisseurs de formation</i>	0 €	0 €
<i>Dettes salariales, fiscales et sociales</i>	126 557 €	92 680 €
<i>Autres dettes</i>	41 276 €	233 783 €
TOTAL des DETTES d'EXPLOITATION	495 171 €	448 932 €
<i>Produits constatés d'avance</i>	8 987 €	22 633 €
TOTAL GENERAL	844 409 €	797 299 €

Compte de résultat 2013

	Exercice 2013		Exercice 2012
	Evolution		
Produits d'exploitation			
Adhésions	416 866 €	21%	344 071 €
Autofinancement	593 154 €	-6%	627 760 €
Subventions publiques	501 313 €	-5%	525 195 €
Subventions privées	0 €		0 €
Reprises de provisions et transfert de charges	18 257 €		574 €
Autres produits	125 €		309 €
Total des produits d'exploitation	1 529 715 €	2%	1 497 909 €
Achats prestation de formation	1 178 €		9 232 €
Achats prestation de formation co traitance			
Achats prestation en sous traitance	650 €		1 093 €
Autres Achats	0 €		9 961 €
Autres charges externes	969 961 €	1%	964 968 €
Impôts et taxes	36 733 €	22%	30 092 €
Salaires	311 220 €	7%	290 335 €
Charges sociales	139 782 €	11%	126 130 €
Autres charges	10 118 €		3 659 €
Dotations aux amortissements	21 461 €		23 111 €
Dotations aux provisions	37 269 €		31 905 €
Total des charges d'exploitation	1 528 372 €	3%	1 490 486 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 343 €		7 423 €
Reprise de provisions financières	0 €		0 €
Autres produits financiers	38 €		142 €
Dotations aux provisions financières	0 €		0 €
Frais financiers	0 €		(16) €
RESULTAT FINANCIER	38 €		126 €
Produits exceptionnels	370 €		0 €
Reprise d'amortissements et prov exceptionnels	0 €		0 €
Dotations aux provisions exceptionnelles	0 €		0 €
Autres charges exceptionnelles	(19 814) €		(13 840) €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(19 444) €		(13 840) €
RESULTAT NET	(18 063) €		(6 291) €

ANNEXE AUX COMPTES

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes sont élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et selon les dispositions du Plan Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à un autre, indépendance des exercices et présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de l'association.

L'amortissement est calculé sur la durée normale d'utilisation des biens.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée probable d'utilisation ou en fonction des usages.

Logiciels	3 ans
Aménagement du local et mobilier	10 ans
Matériels de bureau et informatique	3 ans

Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'a été exercé sur cet exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été exercé sur cet exercice..

Engagements de retraite

L'âge moyen des salariés est de 50 ans.

Le montant pour l'ensemble des salariés s'élève à environ 55.200 € au 31 décembre 2013. Celui-ci a été calculé sur la base d'un départ volontaire du salarié à 60 ans plus probable que la mise à la retraite.

Pour les salariés de plus de 55 ans, cette indemnité de départ à la retraite est comptabilisée en provisions pour risques et charges et s'élève à **39.400 €** (voir note 5).

Bénévolat

Le bénévolat n'a pas été valorisé dans le rapport financier même si celui-ci est important dans le fonctionnement du réseau de l'Acepp.

Droit Individuel à la Formation

Le cumul des Droits Individuels à la formation est de **988 heures** à la fin de l'année 2013. 8 salariés ont atteint le plafond de 120 heures.

2. Notes sur le bilan

Note 1 : Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

Immobilisations	2012	plus	moins	2013
Logiciel	13 404 €			13 404 €
Agencements des locaux	127 404 €	2 807 €		130 211 €
Matériel Informatique	12 129 €	6 113 €		18 242 €
Matériel de Bureau	6 261 €			6 261 €
Mobilier de Bureau	10 068 €	2 831 €		12 899 €
Titre de participations	381 €			381 €
Prêt 1 % logement	13 262 €			13 262 €
Prêt au personnel	540 €		540 €	0 €
Autres prêts	31 300 €		6 300 €	25 000 €
Dépôt de garantie	7 500 €			7 500 €
TOTAL	221 347 €	11 751 €	6 840 €	227 160 €

Il est à noter que l'Acepp a engagé deux aménagements en 2013 :

- des étagères dans les bureaux en complément des premiers travaux pour une somme de 2807 €
- un aménagement du poste d'accueil pour l'adapter à la situation de la salariée en poste pour deux aspects : du mobilier pour 2831 € et du matériel informatique pour 6113 €. L'Acepp a perçu dans ce cadre de l'Agefiph une aide 8091 €.

Les « autres prêts » s'élèvent à 25.000 €. Ils sont constitués de 4 prêts à 4 associations du réseau fédératif. Une association soutenue lors des années précédentes a remboursé le prêt.

Note 2 : Les amortissements de l'actif immobilisé

Amortissements	2012	plus	moins	2013
Logiciel	8 955 €	4 116 €		13 071 €
Agencements des locaux	15 925 €	12 952 €		28 877 €
Matériel Informatique	9 148 €	3 313 €		12 460 €
Matériel de Bureau	5 084 €	1 004 €		6 088 €
Mobilier de Bureau	10 068 €	77 €		10 145 €
TOTAL	29 847 €	21 462 €	0 €	70 641 €

Note 3 : Les créances

Elles sont en forte hausse par rapport à l'exercice précédent passant de 544.134 € à 647.627€. En 2012, ces créances étaient déjà anormalement très hautes pour l'Acepp. Alors que les créances « clients » sont en baisse de 51.617 € par rapport à 2012, ce sont les « subventions à recevoir » qui passent de 320.585 à **501.637 €**. Il est à noter qu'elles sont essentiellement constituées par le programme Apemac sur les deux exercices 2012 et 2013. Au 1^{er} mai 2014, sur ce poste, seule la moitié a été perçue.

Le montant des créances étant important, les problèmes de trésorerie de l'Acepp sont quasi permanents.

Note 4 : Variation des fonds propres

Fonds propres	2012	plus	moins	2013
Projet associatif	275 380 €		6 291 €	269 089 €
Subvention d'investissement		8 091 €	370 €	7 721 €
Résultat de l'exercice N-1	6 291 €		6 291 €	0 €
Résultat de l'exercice N			18 063 €	(18 063) €
TOTAL	281 671 €	8 091 €	31 015 €	258 747 €

La variation des fonds propres est conforme à la décision de l'assemblée générale qui a approuvé les comptes de l'exercice 2012.

Note 5 - Variation des provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	2012	plus	moins	2013
Provision pour risques	28 410 €	26 104 €	12 410 €	42 104 €
Provision pour départ en retraite	28 235 €	11 165 €		39 400 €
TOTAL	24 740 €	37 269 €	12 410 €	81 504 €

Dans le cadre de l'analyse des provisions engagées les années précédentes, l'Acepp a procédé à l'annulation de 3 sommes pour un montant total de 12.410 €. Seuls 600 € ont été réellement recouverts. Le reste est passé en perte.

En outre, l'Acepp a constitué une nouvelle provision pour risques pour un montant total de 26.104 € liée à un litige avec les services de l'Etat sur le programme Apemac 2010 et 2011. Les recours sont engagés mais dans le cadre d'une gestion prudente, il s'est avéré nécessaire de provisionner cette somme.

La provision pour indemnité de départ à la retraite concerne les salariés ayant plus de 55 ans et cette année une salariée de plus a atteint ce seuil.

Note 6 : Les dettes

La totalité des dettes est à court terme et s'élève à 495.171 €, somme encore en hausse par rapport à 2012 (448.932 €) à mettre en corrélation avec le niveau élevé de créances.

Note 7 : Les produits constatés d'avance

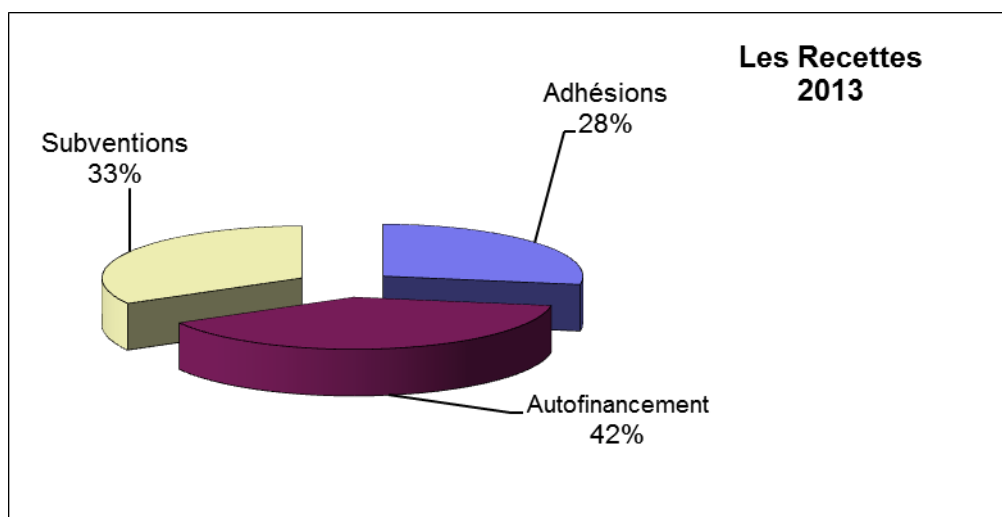
Ils sont de 8.987 € à la fin 2013. Ils sont essentiellement constitués d'une avance dans le cadre d'une étude qui sera effectivement menée en 2014.

3. Notes sur le compte de résultat

Note 8: Les recettes de l'association

Les recettes de l'association comportent principalement :

- Les cotisations perçues dans le cadre de l'adhésion
- L'autofinancement
- Les subventions publiques



Les adhésions

La somme de 416.866 € correspond aux cotisations des membres perçues à l'occasion de l'adhésion annuelle. Elle est en augmentation de près de 21 % par rapport à l'exercice 2012. Cette augmentation importante est due à deux points : la part variable de l'adhésion et les budgets des adhérents ont augmenté. Il faut souligner aussi le nombre des adhérents a légèrement augmenté en 2013 : 827 adhérents (790 en 2012 ; 835 en 2011 ; 828 en 2010 ; 837 en 2009 ; 832 en 2008).

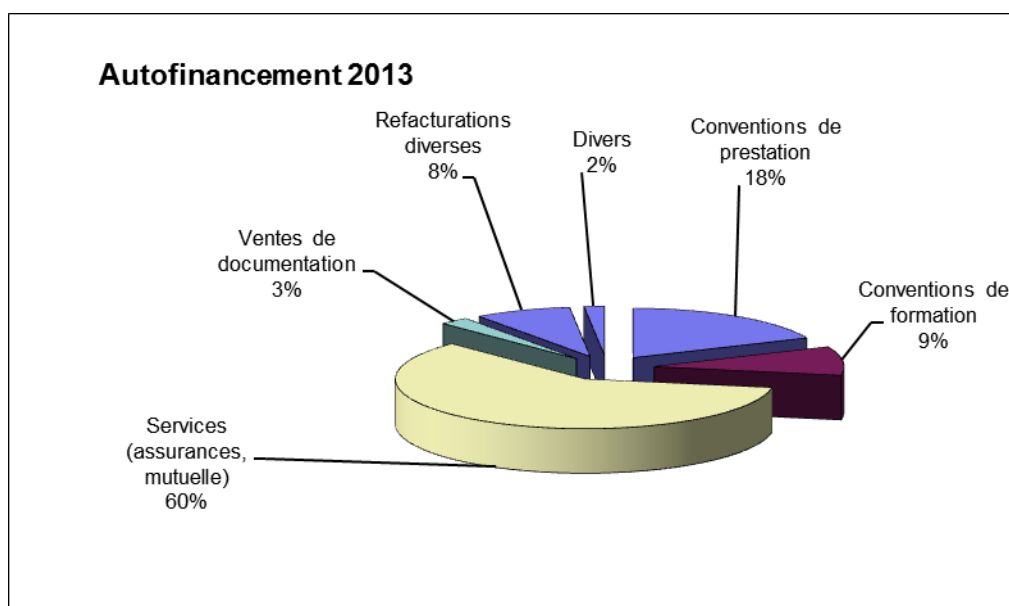
195.601 € ont été reversés aux associations fédératives locales conformément aux statuts de l'Acepp et au fonctionnement du réseau.

L'autofinancement

Autofinancement	Exercice 2013		Exercice 2012
Conventions de prestation	109 386 €	8%	100 841 €
Conventions de formation	55 609 €	-18%	68 027 €
Services (assurances, mutuelle)	354 468 €	7%	332 388 €
Ventes de documentation	14 710 €	-8%	16 009 €
Refacturations diverses	48 731 €	-30%	69 314 €
Divers	10 250 €	-75%	41 181 €
TOTAL	593 154 €	-6%	627 760 €

L'autofinancement est en baisse de 6%.

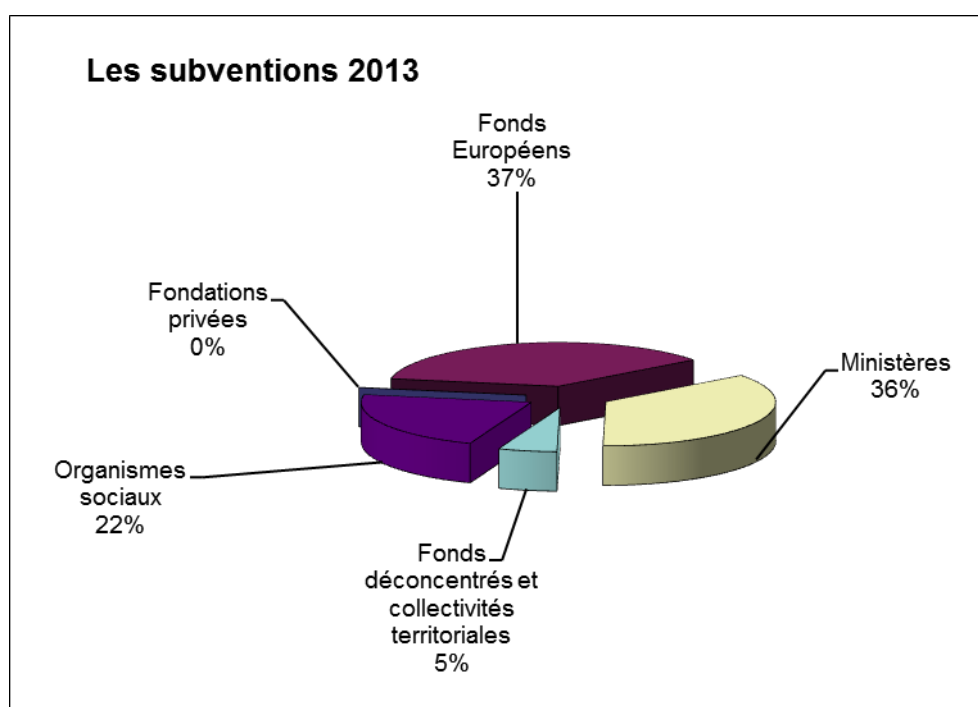
Comme déjà engagé depuis de nombreuses années, l'activité de formation est en baisse car l'Acepp mène moins d'actions de formation sur certains territoires. En effet, des associations fédératives ont fait les démarches pour être reconnues comme « organisme de formation ».



Les subventions

Subventions	Exercice 2013	Exercice 2012
Fondations privées	0 €	2 000 €
Fonds Européens	185 091 € -1%	186 581 €
Ministères	178 350 € -11%	200 400 €
Fonds déconcentrés et collectivités territoriales	27 880 € 6%	26 221 €
Organismes sociaux	109 992 € 0%	109 992 €
Aide à l'emploi	0 €	0 €
TOTAL	501 313 € -5%	525 194 €

Les fonds déconcentrés et les fonds européens sont liés principalement au programme APEMAC.

**Note 9 : Le résultat financier**

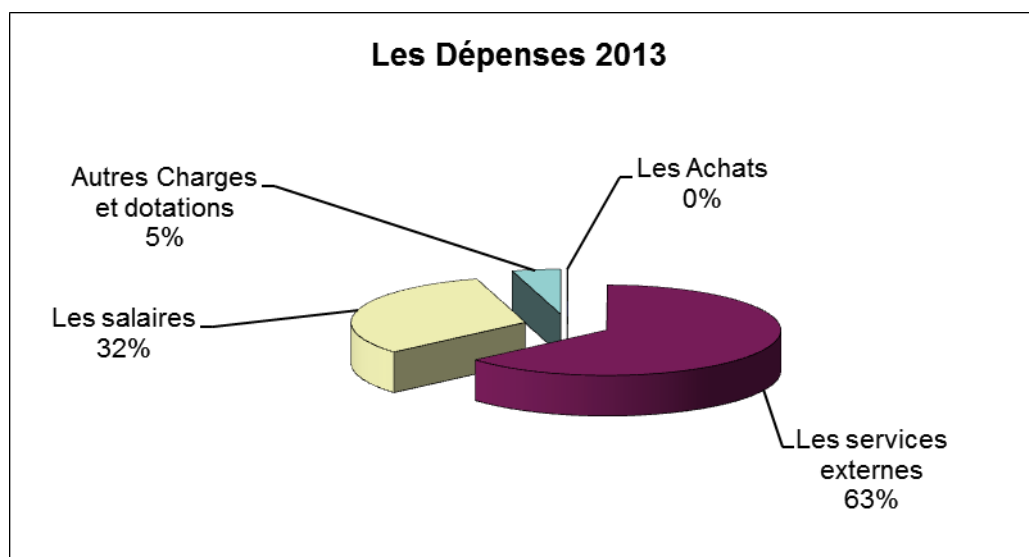
Les conditions de trésorerie ont été très délicates tout au long de l'année. Les retards de versements des fonds en lien avec le programme Apemac sont les raisons essentielles des difficultés de trésorerie.

Les produits financiers ont été constitués des intérêts du livret A et du compte de caution bancaire de garantie des loyers.

Note 10 : Les dépenses de l'association

Les dépenses de l'association comportent principalement :

- Les achats
- Les services externes
- Les salaires



Le poids des salaires est en légère hausse en 2013 pour retrouver le niveau de 2011 (32 % en 2013 ; 30 % en 2012 ; 32 % en 2011 ; 33 % en 2010 ; 37 % en 2009).

En valeur, la masse salariale est à 487.735 € en hausse de 41.178 € par rapport à 2012.

4. Organisme de formation

En conformité avec l'arrêté du 2 aout 1995 et de l'avis du CNC (Conseil National de la Comptabilité) les notes 11, 12 et 13 sont intégrées dans les annexes depuis 2011.

Note 11 : Les ressources de l'organisme de formation

Les Ressources - Organisme de formation		
	Exercice 2013	
	Montant	En %
Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers		
Entreprises	30 400,00 €	52%
Etat, collectivités territoriales, Ets publics	10 300,00 €	18%
Fongecif, OMA ou FAF	- €	0%
Particuliers	- €	
Sous total 1	40 700,00 €	
Ressources provenant des pouvoirs publics		
Instances européennes	- €	
Etat	- €	
Régions	- €	
Autres collectivités territoriales	- €	
Sous total 2	- €	
Autres organismes de formation	14 908,00 €	26%
Autres ressources	2 715,00 €	
Sous total 3	17 623,00 €	
Total des ressources	58 323,00 €	

Note 12 : La décomposition des actions de formation par finalité

Décomposition des actions de formation par finalité		
	Exercice 2013	
	Montant	En %
Finalité des actions		
Diplomantes		
Perfectionnement professionnel et qualifiant	58 323 €	100%
Insertion Sociale		
Total	58 323,00 €	

Note 13 : Le détail des conventions de ressources publiques affectées

Aucune ressource publique n'est affectée à l'organisme de formation.

5. Autres informations

Note 14 : La rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'est allouée aux membres élus des organes d'administration.

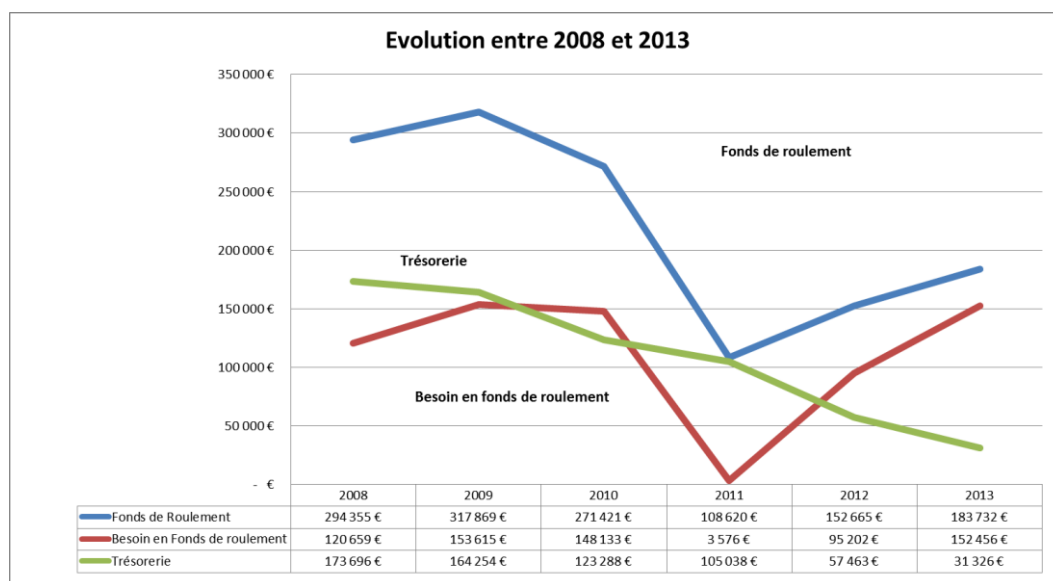
Note 15 : Cautions

Une caution bancaire a été engagée à partir d'avril 2011 auprès du Crédit Coopératif de 15.000 €. Cette caution est une obligation du bail signé avec ICF La Sablière pour garantir le paiement du loyer. Cette caution est engagée jusqu'en mai 2020, terme du bail.

Note 16 : Engagements relatifs au crédit-bail

Le 2 septembre 2011, l'ACEPP a conclu un contrat de crédit-bail pour du matériel de duplication d'une valeur de 81.991 € pour une durée de 63 mois soit jusqu'en décembre 2016. Au 31 décembre 2013 le total des loyers restant à payer s'élève à 44.922 €.
Le 1^{er} octobre 2013, l'Acepp a conclu un contrat de crédit-bail pour un serveur pour une valeur de 50.243 € pour une durée de 48 mois soit jusqu'en juillet 2017. Au 31 décembre 2013, le total des loyers restant à payer s'élève à 43.825 €.

Note 17- Les indicateurs de gestion



En 2013, le fonds de roulement de l'Acepp est de nouveau à la hausse.
Le besoin en fonds de roulement croit et notre trésorerie nette est évidemment en baisse.

L'Acepp se doit de reconstituer un fonds de roulement lui permettant d'assurer ses besoins de trésorerie.

ACEPP- 29, Rue du Charolais -75012 PARIS

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 25-2 du décret du 1er mars 1985, j'ai été avisée des conventions prévues à l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisée, sans avoir à me prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article 25-1 du décret du 1er mars 1985, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions conclues au cours de l'exercice : Néant

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

- Avec ACEPP 38 (anciennement CEPII) dont Jean Claude TESSIER est membre du conseil d'administration : Autorisée par votre bureau en date du 30 janvier 2009, l'ACEPP a accordé un prêt de 20.000 euros à ACEPP 38 le 17 juillet 2009. Ce prêt a été remboursé régulièrement jusqu'en septembre 2013. Au 31 décembre 2013 il est soldé.

Par ailleurs,

- L'ACEPP reverse à ses associations départementales 50% des adhésions .
- L'ACEPP a souscrit un contrat groupe pour l'assurance responsabilité civile et dommages aux biens et la mutuelle des salariés du réseau.
- L'ACEPP assure régulièrement des actions de formation pour les membres du réseau et met ponctuellement du personnel à disposition.

Toutes ces opérations entrent dans le cadre de ses activités courantes et ont été réalisées dans des conditions normales. Elles ne sont, en raison de leur objet ou de leur implication financière, significatives pour aucune des parties et relèvent de l'article 225-39 du Code de Commerce.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les informations que je tenais à porter à votre connaissance au terme de mes vérifications.

Fait à Paris, le 7 mai 2014

Katia DELALANDE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

ACEPP- 29, Rue du Charolais -75012 PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission que vous m'avez renouvelée lors de l'Assemblée Générale du 9 octobre 2010, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur:

- le contrôle des comptes annuels de l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels - ACEPP, association loi de 1901, tels qu'ils sont joints au présent rapport
- la justification de mes appréciations
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration réuni en séance le 5 avril 2014. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

La note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes relatives à la comptabilisation des opérations suivantes : immobilisations corporelles, créances et dettes.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 7 mai 2014.

Le Commissaire aux Comptes
Katia DELALANDE - 110, quai Louis Blériot 75016 PARIS -
Membre de la Compagnie Régionale de Paris